

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/336

**Objet : Aménagement des nouveaux Services Techniques Municipaux  
- sis sur la parcelle AW13 - rue Copernic - Approbation de l'avant-  
projet définitif et fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux**

**Séance du mercredi 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

#### Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la  
séance : 25

Excusés  
représentés : 6  
Absents : 4

\* Arrivée à 18h35 au cours de la  
présentation du point n°2

\*\* A confié son pouvoir à S  
.Mercieca jusqu'à son arrivée à  
18h40 au cours de la présentation  
du point n°3

\*\*\*Arrivés à 18h40 au cours de la  
présentation du point n°3

\*\*\*\* A confié son pouvoir à S Van  
Waerbeke jusqu'à son arrivée à  
19h34 au cours de la présentation  
du point n°7

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 21h02  
après le vote du point n°19,  
dernier point à l'ordre du jour

#### **Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus  
M'Boudou, Kykie Basseg\*\*, Souad Medani, Fabrice Deraedt,  
Véronique Gauthier\*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet,  
Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Noureddine  
Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi\*\*\*\*,  
Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik\*\*\*\*, Christian Amar  
Henni\*\*\*, José Peres\*\*\*, Christine Tisserand, Sandanakichenin  
Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose  
Jameau

#### **Excusés représentés :**

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus  
M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à  
Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent  
Stillen à Christine Tisserand

#### **Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et  
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article  
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
19 novembre 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/336

**Objet : Aménagement des nouveaux Services  
Techniques Municipaux - sis sur la parcelle AW13 -  
rue Copernic - Approbation de l'avant-projet définitif  
et fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux**

Travaux

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande publique, et notamment l'article D 2171-7,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2023/151 du 9 juin 2023 relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle AW13 situé rue Copernic à Ris-Orangis,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2023/193 du 28 juin 2023 relative à l'approbation du programme et à la fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 12 novembre 2025,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 novembre 2025,

**CONSIDERANT** l'état de vétusté des locaux actuels du Centre Technique Municipal et leur inadéquation avec l'évolution des missions assurées par les Services Techniques,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de contribuer à l'effort de développement durable et de sobriété énergétique en choisissant de réhabiliter plutôt que de construire,

**CONSIDERANT** l'opportunité pour la Commune de revitaliser des bâtiments existants, désaffectés depuis plus de 15 ans, en y déménageant ses Services Techniques Municipaux tout en maintenant leur positionnement stratégique sur les Terres Saint Lazare,

**CONSIDERANT** la nécessité de réhabiliter et réaménager les locaux pressentis pour répondre aux normes et obligations réglementaires en vigueur, et permettre les activités des Services Techniques,

**CONSIDERANT** l'opportunité d'accueillir d'autre services municipaux au sein de ce projet,

2025/

**CONSIDERANT** l'avant-projet définitif rendu par le cabinet d'architectes URUK V,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** l'avant-projet définitif de l'opération d'aménagement des nouveaux Services Techniques - sis sur la parcelle AW13 - rue Copernic, annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 5 270 730,00 euros H.T. (juillet 2025).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre l'opération et à signer tous les actes afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

25 NOV. 2025

Publié le : 25 NOV. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 24/11/2025 à 17:14